



Plan de zonage des prescriptions ponctuelles, linéaires et
surfaciques

DIOU

- Prescriptions linéaires et surfaciques
- Protections patrimoniales
 - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Emplacements Réservés
 - EVP : Espace Vert à Protéger
 - Secteurs concernés par une Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Haies et alignements d'arbres remarquables à protéger
 - Zones humides avérées (étude de terrain)
 - Mares et plans d'eau à préserver

- Fond de plan
- Routes principales
 - Limites communales
 - Bâti
 - Parcelles
 - Cimetière
 - Cours d'eau